

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC)

66^{èmes} journées nationales Santé Mentale France

Modalités pratiques d'inscriptions et de prise en charge

Titre du programme	Le Projet territorial de santé mentale : quel bénéfice pour le parcours des usagers ?
Référence organisme	ODPC Santé Mentale France 2863
Concepteur du programme	Docteur Jean-Philippe Catonné Médecin-Psychiatre honoraire de service public Co-responsable de la formation à Santé Mentale France Professeur de philosophie
Lieu de déroulement	MÉGACITÉ Avenue de l'hippodrome 80000 AMIENS
Catégories professionnelles	Psychiatres, Psychologues, Médecins
Montant inscription	<ul style="list-style-type: none"> • 630 € <ul style="list-style-type: none"> ● pris en charge par votre établissement après accord préalable du service formation dans le cadre d'une convention de DPC • prise en charge <ul style="list-style-type: none"> ● la prise en charge du programme inclue l'inscription aux Journées nationales et l'analyse des pratiques permettant la validation de vos obligations annuelles de DPC dépend de votre mode d'exercice <ul style="list-style-type: none"> ● pour les libéraux : le montant de l'inscription de 630 € est pris en charge par l'OGDPC une fois le programme de DPC finalisé et validé. ● pour les hospitaliers : le montant de l'inscription est pris en charge par votre établissement après accord préalable du service formation dans le cadre d'une convention de DPC. • indemnisation supplémentaire par l'OGDPC pour les professionnels libéraux <ul style="list-style-type: none"> ● Une fois le programme finalisé et validé, l'OGDPC vous verse directement une indemnité complémentaire de 510,00 €

Catégories professionnelles	Infirmiers, aides-soignants, ergothérapeutes, psychomotriciens, exercice en équipe
Montant inscription	<ul style="list-style-type: none">• 472 €<ul style="list-style-type: none">● infirmiers :<ul style="list-style-type: none">● pris en charge par votre établissement après accord préalable du service formation dans le cadre d'une convention de DPC